

# AVIS D'OUVERTURE DU CONCOURS D'ACCÈS AU CYCLE DE FORMATION D'INGÉNIEURS

**Année universitaire 2026-2027**

L'Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia de Sfax annonce l'ouverture d'un concours sur dossiers pour l'accès au **cycle de formation d'ingénieurs** au titre de l'année universitaire **2026-2027**.

Ce concours est destiné aux étudiants titulaires d'une Licence nationale, obtenue au cours de l'année universitaire 2025-2026, et remplissant les conditions requises pour l'accès au cycle de formation d'ingénieurs. Les candidats doivent avoir suivi leur cursus universitaire sans redoublement, quelle que soit l'année d'études concernée.

## 1. Formations concernées

Le concours est ouvert dans les spécialités de formation d'ingénieurs proposées par l'Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia de Sfax, selon les capacités d'accueil fixées pour l'année universitaire 2026-2027.

### **Ingénieur en Informatique Spécialité Génie Logiciel**

**Nombre de places : 14**

Licences éligibles notamment :

- Licence en Sciences Informatiques (LSI) ;
- Licence en Informatique de Gestion (LIG);
- Licence en Ingénierie des Systèmes Informatiques (LISI);

## 2. Critères d'évaluation des candidatures

L'évaluation des dossiers des candidats est effectuée sur la base d'un score calculé à partir des résultats obtenus durant le parcours universitaire.

Le score est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score} = 0,5 \times (2M1 + 2M2 + M3) + 50 \times (1 - R1) + 50 \times (1 - R2)$$

avec :

- **M1** : moyenne obtenue en première année de la licence ;
- **M2** : moyenne obtenue en deuxième année de la licence ;
- **M3** : moyenne obtenue au premier semestre de la troisième année de la licence ;
- **R1** : rapport entre le rang du candidat en première année et le nombre total d'étudiants de sa promotion ;
- **R2** : rapport entre le rang du candidat en deuxième année et le nombre total d'étudiants de sa promotion.

Le classement des candidats est établi par ordre décroissant du score obtenu et dans la limite de la capacité d'accueil de la formation.

### 3. Modalités de candidature

Les étudiants souhaitant participer au concours sont invités à suivre les étapes suivantes :

#### Étape 1 — Candidature en ligne

Remplir avec la plus grande attention la fiche de candidature disponible à l'adresse suivante :

<https://forms.gle/bkrwdVt8NOk3SxtPA>



Toute information fournie dans le formulaire doit être exacte et conforme aux documents justificatifs présentés dans le dossier.

#### Étape 2 — Dépôt du dossier

Après avoir complété la candidature en ligne, le candidat doit constituer son dossier et le déposer directement au **Bureau d'ordre de l'Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia de Sfax**, ou l'envoyer par courrier rapide à l'adresse suivante :

**Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia de Sfax**  
**Pôle Technologique de Sfax**  
**Route de Tunis Km 10 – B.P. 242**  
**3021 Sfax – Tunisie**

## 4. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- La fiche de candidature générée à l'issue du remplissage du formulaire électronique , imprimée et dûment signée par le candidat ;
- La copie scannée de l'original de l'annexe du rang, signée par le directeur de l'établissement d'origine ;
- Une copie conforme à l'original du diplôme de Licence ;
- Une copie du relevé de notes du Baccalauréat ;
- Les copies des relevés de notes de toutes les années d'études universitaires ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une copie du certificat d'inscription au titre de l'année universitaire **2025-2026** ;
- Les documents justificatifs relatifs à toute réorientation, retrait d'inscription ou changement de parcours, le cas échéant ;

## 5. Dates importantes

**Ouverture des candidatures en ligne : 13 Août 2026**

**Date limite de candidature en ligne : 21 Août 2026**

**Date limite de dépôt des dossiers physiques : 21 Août 2026**

Tout dossier reçu après le délai fixé par l'Institut sera rejeté.

## 6. Remarques importantes

- Le candidat est responsable de l'exactitude des informations fournies dans le formulaire de candidature.
- Tout dossier incomplet ou ne comportant pas les pièces justificatives demandées sera rejeté.
- Aucun dossier ne sera accepté après l'expiration du délai fixé pour le dépôt.
- Le classement est établi sur la base du score calculé conformément aux critères annoncés.
- L'admission définitive est prononcée dans la limite de la capacité d'accueil.
- Le dépôt d'un dossier de candidature ne constitue pas une inscription définitive à l'Institut.
- Les candidats classés seront informés des résultats et des modalités ultérieures d'inscription.
- Toute fausse déclaration ou tout document non conforme peut entraîner le rejet de la candidature.